

**DÉPARTEMENT DU  
CALVADOS  
COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES  
SEULLES TERRE ET MER**

**SIÈGE SOCIAL :  
10 PLACE EDMOND  
PAILLAUD  
CREULLY  
14480 CREULLY SUR  
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Délibération n°DEL2021\_011 : Projet de parc  
photovoltaïque au sol de Fontenay-le-Pesnel : avis sur  
l'étude d'impact sur l'environnement  
Séance du 18 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 18 mars à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis dans la salle de conférence de la communauté de communes Seules Terre et Mer, 10 place Edmond Paillaud, à Creully sur Seules, et également par visioconférence conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 12 mars 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 12 mars 2021.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	40	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
<b>A LA MAJORITÉ ABSOLUE</b> Pour: 37 Contre : 2 Abstention : 4

Sont présents dans la salle de conférence les Conseillers communautaires suivants :

Alain COUZIN, Marcel DUBOIS, Christian GUESDON, Sylvaine LEFEVRE, Thierry OZENNE, Hervé RICHARD.

Sont présents en visioconférence les Conseillers communautaires suivants :

Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Stéphane JACQUET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Guillaume LEMENAGER Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Alain PAYSANT, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Daniel DECHAMPS a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN

Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT

Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 21 janvier 2021 est adopté à l'unanimité*

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2021

Application agréée E-legalite.com

**DEL2021\_011 : PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE FONTENAY-LE-PESNEL : AVIS SUR L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT**

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.122-1-1 III et L.122-1-V
- Vu l'étude d'impact sur l'environnement

Considérant que le projet d'Urba 296 détenue par URBASOLAR d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Fontenay-le-Pesnel, fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Considérant qu'il est nécessaire que la communauté de communes donne un avis sur cette procédure.

Le projet :

Implantation de 17 028 modules photovoltaïques sur une superficie de près de 8 hectares.

Ce projet permettrait la production de 8,1GWh/an soit la consommation de 1 720 foyers moyens français.

Les panneaux inclinés à 15° seraient implantés en partie sur pieux et en partie sur longrines. Les panneaux seraient à 80 cm du sol et s'élèveraient jusqu'à 2m42.

La durée d'exploitation est fixée au minimum pour 30 ans.

Situation du projet :

Le site du projet est répertorié dans la base de données BASOL sous la dénomination « dépôt de résidu de broyage à Fontenay le Pesnel ».

Ce site fait donc l'objet d'une servitude empêchant, pour l'heure, toute construction et même la plantation d'arbre ou arbuste fruitier à racines profondes et même l'implantation d'un potager. La servitude peut être modifiée pour permettre l'implantation du projet.

Considérant que sur le plan de l'habitat, le projet se situe à plus de 130m de l'habitation la plus proche. De par les haies et les arbres présents la visibilité du projet sera minime. De même, les nuisances sonores pouvant provenir du poste de transformation et des onduleurs ne seront pas ou peu audible pour ces habitants (bruit quasiment imperceptible à plus de 60m).

Considérant que sur le plan environnemental, l'étude mentionne une économie annuelle de 17 tonnes de CO2 par an. Il s'agit d'un projet qui s'inscrit pleinement dans l'orientation n°13 du PCAET à savoir « Amorcer la production d'énergie renouvelable autonome grâce à l'énergie solaire. »

Toutefois il peut être mentionné que l'étude relève la présence de Bruant jaune inscrit sur la liste des espèces en danger. De même la présence de certains chiroptères sur le site peut constituer un enjeu.

Considérant que pour réduire l'impact du projet il est proposé de respecter un retrait par rapport aux haies pouvant abriter ces espèces. Afin de laisser la faune présente sur la zone d'implantation se déplacer, des passages à faune seront prévus dans les clôtures.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à LA MAJORITÉ ABSOLUE :**

- **EMET** un avis favorable sur l'étude d'impact sur l'environnement du projet de parc photovoltaïque au sol de Fontenay-le-Pesnel.
- **SOLLICITE** la prise en compte de l'aire de captage de Juvigny-sur-Seulles.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le PRÉSIDENT

Thierry OZENNE

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2021

Application agréée E-legalite.com